



**ADOPTION DES BUDGETS ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS
DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION**

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, prenez avis que les conseils municipal et d'agglomération adopteront les budgets de l'exercice financier 2021 et les programmes triennaux d'immobilisations pour les années financières 2021, 2022 et 2023 de la Ville de Mont-Tremblant, lors de séances extraordinaires qui seront tenues à huis clos et en visioconférence, le lundi 14 décembre 2020 à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite :

Conseil municipal	Conseil d'agglomération
19 h	Immédiatement après la séance extraordinaire du conseil municipal

Les séances ordinaires des conseils municipal et d'agglomération auront lieu immédiatement après les séances extraordinaires concernant les budgets et les programmes triennaux d'immobilisations. Les séances seront enregistrées et diffusées sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : villedemont-tremblant.qc.ca/conseil. Au cours de chacune de ces séances extraordinaires, les délibérations ainsi que les périodes de questions porteront exclusivement sur les budgets et sur les programmes triennaux d'immobilisations de la Ville et de l'agglomération.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires ou questions comme suit :

- 1- par courriel : greffe@villedemont-tremblant.qc.ca;
- 2- par le formulaire en ligne disponible sous la rubrique **SÉANCES DU CONSEIL**;
- 3- par courrier à : Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, Québec J8E 1V1.

Les commentaires et questions seront acheminés aux membres du conseil pour considération.

Donné à Mont-Tremblant, ce 2 décembre 2020.

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière adjointe